

EXECUTOIRE, compte tenu de  
La transmission en Préfecture FAITE le 26 DEC. 2022  
l'affichage FAIT le 26 DEC. 2022

Accusé de réception en préfecture  
028-272800020-20221214-DEL05CA14122022-DE  
Date de télétransmission : 26/12/2022  
Date de réception préfecture : 26/12/2022

Du registre des délibérations du Conseil d'Administration a été extrait ce qui suit :

**Séance du : 14/12/2022**

Étaient présents : Monsieur GORGES, Président. Madame FROMONT, Vice-Présidente.

Messieurs ANQUETIL, AUDAT, BONNET, FRICHE, GAUDEMER, HERRERA, MASSELUS, PIONNIER et VALLEE, Administrateurs. Mesdames ASSRI-SETTI, CRESSAN, DUTARTRE, GADIO, MILON et SABA, Administrateurs. Monsieur MARTINO, Représentant de la Direction Départementale des Territoires et de l'Etat.

Absents ayant donné procuration : Mesdames GOUBET, LEMARCHAND et M'FADDEL, Administrateurs. Messieurs GAUTHIER et PRAUD, Administrateurs.

Absentes excusées : Mesdames BONTHOUX, COMBES-SANTONJA et CORNILLARD, Administrateurs.

Absents : Madame PERRINEAU et Monsieur REPELLIN, Administrateurs.

=

(5)

BG/SL Finances

### Approbation de l'E.P.R.D. 2023

Il est exposé ce qui suit :

Le décret n° 2008-48 du 1<sup>er</sup> juillet 2008, relatif au régime budgétaire et comptable des Offices Publics de l'Habitat, fixe le cadre budgétaire des O.P.H..

L'E.P.R.D. (état des prévisions de recettes et de dépenses) comprend :

- Un compte de résultat prévisionnel dans lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses, dénommées respectivement produits et charges, des opérations d'exploitation ;
- Un tableau de calcul de la capacité d'autofinancement prévisionnel ;
- Un tableau de financement prévisionnel, dans lequel sont prévues les recettes et les dépenses, dénommées respectivement ressources et emplois, des opérations d'investissement ;
- Un tableau d'estimation pluriannuelle du fonds de roulement disponible et de l'évaluation du potentiel financier.

L'E.P.R.D. est voté par le Conseil d'Administration chapitre par chapitre.

Il reprend les priorités de Chartres Métropole Habitat, présentées lors du débat d'orientations budgétaires du 23 novembre 2022.

Le budget 2023 se présente de la façon suivante :

- Le compte de résultat prévisionnel de charges s'élève à : 44.140 k€
- Le compte de résultat prévisionnel de produits s'élève à : 47.482 k€  
D'où un résultat prévisionnel de : 3.342 k€
  
- Le tableau de financement d'investissement prévisionnel s'élève pour les emplois à 27.125 k€
- Le tableau de financement d'investissement prévisionnel s'élève pour les ressources à 28.932 k€  
D'où un apport sur le fonds de roulement de : 1.807 k€
  
- L'estimation prévisionnelle de la capacité d'autofinancement est de 6.081 k€.
  
- L'évaluation du potentiel financier au 31/12/2023 est de 8.008 k€.

L'ensemble des documents issus de cet E.P.R.D. vous a été remis.

Nous vous demandons de bien vouloir :

- Vous prononcer sur le contenu du budget 2023.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré à l'unanimité**

- Se prononce favorablement sur le contenu du budget 2023.

=



Pour expédition certifiée conforme,

Le Président

Jean-Pierre GORGES